



## PRECISIONS SUR LES ETAPES DE LA V.A.E.

### ACCUEIL INFORMATION

Accueil téléphonique ou sur rendez-vous pour prendre connaissance des informations « de base ».  
C'est au cours de ce rendez-vous que vous est présentée la démarche, le référentiel de compétences du diplôme ou titre, ainsi que leur accessibilité à la V.A.E.



### PHASE DE POSITIONNEMENT (DEMANDE DE RECEVABILITE)

Le candidat peut retirer et renseigner le livret 1 de demande de validation. Il dépose son dossier, ainsi que tous les justificatifs d'activités, de métiers, qui lui sont demandés.  
Le candidat rencontre le responsable du diplôme ou titre visé afin de s'assurer de la cohérence entre ses compétences et le référentiel du diplôme.  
La recevabilité du dossier est prononcée au vu des informations et des pièces fournies par le demandeur, compte tenu de la durée effective de l'ensemble des activités et le rapport entre les emplois et le diplôme visé.



### PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

C'est la phase de constitution du mémoire professionnel (livret 2). L'accompagnement, bien que facultatif, est très vivement conseillé. Il a pour but d'aider le candidat à constituer son mémoire professionnel (tant sur le plan pédagogique que méthodologique).



### DECISION DU JURY DE LA V.A.E.

Le jury est composé de professeurs du Groupe ESC PAU. Le jury examine le mémoire professionnel et s'entretient avec le candidat.  
En fonction du dossier, d'autres éléments de preuves peuvent être demandés.



### VALIDATION PARTIELLE OU VALIDATION TOTALE

En cas de validation partielle, il sera indiqué les modules ou la liste de connaissances, savoirs complémentaires à acquérir et à représenter au jury VAE.  
Obtention du diplôme ou titre du Groupe ESC PAU - Institut International de l'Immobilier.